

Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Me Tonson, St Chély d'Apcher, 3E14060 de juin 1665 à septembre 1666, AD Lozère, relevé de M. Claude Guerrier

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
49	1666/06/12	Obl	Fournels	ALANCHE François BOUSSUGE Jean,	François ALANCHE de Fauge confesse devoir à Jean BOUSSUGE fils de + Jean 120l. pour vrai et réel prêt de ce jour qu'il promet de rembourser en 5 années contre hypothèque d'un pré.	
87	1666/08/02	CM	Faverolles (15) Arcomie	ALBUISSON Etienne PLAGNE Jacqueline	Etienne ALBUISSON de Montchanson, fils de + Etienne et de Catherine BONNEL d'une part et Jacqueline PLAGNE seconde du nom, fille de + Guillaume et de + Hélix BROUSSIER, assistée d'autre Jacqueline PLAGNE sa sœur aînée, d'autre. La dite Jacqueline PLAGNE future épouse s'est constituée dot de tous ses biens et droits. La dite Jacqueline PLAGNE soeur aînée et héritière de ses père et mère fait donation à la future de tous ses biens et droits sous réserve de vivre et être entretenue par les futurs et à défaut de lui servir une pension annuelle.	
765	1666/02/11	V	Chaliers (15) St Just (15)	ALLEGRET Jean et Amblard CHIRAC François, marchand	Jean ALLEGRET père et fils de Clavières vendent à Sieur François CHIRAC du Coux, un pré contenant une charretée de foin pour 60l.	signé CHIRAC
12	1666/04/13	T	St Chély d'Apcher	BALDET Charlotte	Charlotte BALDET, institue sa sépulture en l'église des RR.PP. Cordelier de la ville au tombeau de + Jean RAMADIER son mari. Lègue à Pierre RAMADIER son fils de Combret par. des Bessons 10l.; à Jacques RAMADIER son fils aîné, outre la donation qui lui fut faite, 5s.; institue Marguerite RAMADIER sa fille son H.U.	
11	1666/04/05		St Chély d'Apcher	BES Jean, tanneur	confirmation par Jean BES jeune de la vente ci-dessus (cf GIBARD)	signé BES
56	1666/06/20	T	St Chély d'Apcher	BESSEYRE Etienne, tisserand	Etienne BESSEYRE, tisserand de St Chély lègue à Hilaire BESSEYRE son fils de feu Isabeau BOYER sa troisième femme, tout ce qu'il a hérité de celle-ci dont la maison de la rue Droite et veut qu'il soit nourri et entretenu jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 14 ans, institue Jean BESSEYRE son fils aîné de la dite feu BOYER son H.U. (testament de la feu BOYER reçu par TONSON notaire)	
110	1666/08/23	T	St Chély d'Apcher	BIGNOT Béatrix	Béatrix BIGNOT institue sa sépulture en l'église des RR.PP. Cordeliers de la ville. Lègue à Jeanne BIGNOT sa sœur femme de François NOZEYRETTE de Civeyrac 30l.; institue Me Pons FOURNIER son mari son H.U.	

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
626	1665/06/30	CM	Fau de Peyre St Chély d'Apcher	BOISSONNAT Antoine PONSONNAILLE Catherine	Antoine BOISSONNAT habitant Vareilles fils de + Aldebert et de Jeanne BROS d'une part et Catherine VEDRINE fille de + Etienne et de + Astruge ODOUL de Sarroul d'autre. La dite Catherine PONSONNAILLE s'est constituée dot de tous ses biens dont 50l. de ses salaires de servante de maison et plusieurs obligations qui lui sont dûes. demoiselle Françoise de MICHEL femme de Me François CHASTANG juge pour les bons services reçus de la dite Catherine sa chambrière lui donne 35l.	mention de Pierre ODOUL d'Albaret le Bas, cousin de la future
651	1665/09/13	CM	St Chély d'Apcher Les Bessons	BONNAFE Jean, tisserand VAYLET Jeanne	Jean BONNAFE, tisserand fils de + Mathieu et de Jeanne BUFFIER d'une part et Jeanne VAYLET de Beyres fille d'Antoine et de Jeanne FOURNIER d'autre. La dite Jeanne VAYLET s'est constituée dot de 111l., un coffre en bois, un tour à filer, 2 robes.... Les dit VAYLET et FOURNIER donnent à leur fille la somme de 240l.	mention d'Hélix VAYLET sœur aînée de la future et de Jacques BONNAFE frère du futur.
695	1665/11/15	Q	La Fage St Julien La Fage Montivernoux	BONNAFE Pierre CHARREYRE Jean et ALHIER Gaspard	Pierre BONNAFE de Lachamp confesse avoir reçu de Jean CHARREYRE et Gaspard ALHIER oncle et neveu d'Anglars 57l. dont ils se sont obligés comme tuteurs des enfants de + Antoine BONNAFE beau-père du dit ALHIER, par contrat devant Me HERMET du 30/06/1662.	
678	1665/11/01	CM	Fau de Peyre Rimeize	BONNAFE Pierre GRAVEJAT Jeanne	Pierre BONNAFE du Chambon, fils de + Jean et d'Antoinette CHAUHAC d'une part et Jeanne GRAVEJAT de la Chalmette, fille de + André et de Marguerite MICHEL assistée de sa mère et de Pierre GRAVEJAT son oncle paternel, d'autre. La dite MICHEL fait donation en dot à la dite Jeanne GRAVEJAT la moitié de tous ses biens.	
780	1666/03/07	V	Termes (?) (Chaila)	BONNEFOY Alexandre ROUSSET Pierre	Alexandre BONNEFOY vend à Pierre ROUSSET son beau-frère un petit champ contenant 4 cartonnées de terre pour 28l.	
119	1666/09/02	Acc	La Fage St Julien	BONNEFOY Antoine CONSTANT Guillaume	Il y a procès entre Antoine BONNEFOY du Viala et Guillaume CONSTANT de Chaulhac concernant une pièce (de terre) nommée de Peyrelevade qu'Isabeau ASTIER ayeule du dit CONSTANT aurait disposé en la faveur d'Antoine CONSTANT, père du dit Guillaume, en son T. par Me FILHON. Pour y mettre fin un accord de partage de la dite pièce est intervenu entre le dit Antoine BONNEFOY en son nom et en celui d'Isabeau BONNEFOY sa soeur et le dit Guillaume CONSTANT.	
6	1666/04/04		La Fage St Julien	BONNEFOY Georges FILHON Philibert	accord de permutation de terres entre Georges BONNEFOY et Philibert FILHON d'Alauzier.	

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
738	1666/01/07	Q	St Chély d'Apcher les Bessons	BONNEFOY Jean VAYLET Antoine	Jean BONNEFOY mari de Jeanne VAYLET confesse avoir reçu d'Antoine VAYLET son beau-père de Beyres 50l. en déduction de la dot constituée à la dite Jeanne en son C.M. par moi notaire.	
61	1666/06/27		Rimeize St Chély d'Apcher	BONNEFOY Pierre PANAFIEU Pierre	Pierre BONNEFOY de la Chalmette s'est dessaisi du contrat de vente, du 22/12/1665 par Me CONSTANT, fait avec Béatrice GRANEJAC et ce en faveur du Sieur Pierre PANAFIEU et acquitte le dit Sieur PANAFIEU des 17l. De la dite vente que le Sieur PANAFIEU se charge de payer à la dite GRANEJAC.	signé PANAFIEU
724	1665/12/17	CM	Les Bessons (la Rouveyre)	BONNET Jean CHALVET Agnès	Jean BONNET fils de + Guicharnal et de + Jeanne CAZALEDES, assisté de Jean CAZALEDES son oncle de la Pinède et de Marie BONNET sa tante, d'une part et Agnès CHALVET fille de + Jean et de Marguerite BASTIDE, assistée d'Antoine BONNET son beau-frère d'autre. La dite Agnès CHALVET s'est constituée dot de tous ses biens estimés à 148l. et Catherine CHALVET sa soeur lui donne 6l.	
72	1666/07/04	Acc	Fau de Peyre St Chély d'Apcher	BOSSUGE Antoine CAILA Jacques, prêtre	le 06/10/1646 + Jean BOSSUGE des Salhens à consenti obligation de 170l. À Me Jacques CAILA de laquelle reste dûs 92l. Pour obtenir paiement il y eut saisie de pré et assignation d'Antoine BOSSUGE fils du dit + Jean. Un accord est trouvé entre les parties moyennant la vente avec possibilité de rachat du dit pré par le dit Antoine BOSSUGE au dit Me CAILA.	signé CAILA
631	1665/07/06	V	St Chély d'Apcher	BOSSUGE Jean CAILA Jacques, prêtre	Jean BOSSUGE de Brassac vend à Me Jacques CAILA un pré contenant 2 charretées de foin plus un champ d'une cartonade de terre pour 100l. acquittant ainsi une dette de 83l. due à demoiselle Jeanne de CAILA vve de Sieur Antoine MICHEL bourgeois	signé : BOUSSUGE, CAILA
700	1665/11/17	Q	St Chély d'Apcher	BOUCHARD Jean	Jean BOUCHARD jeune, mari de Catherine RAMADIER confesse avoir reçu de Jean RAMADIER son beau-frère de la Rouveyre, 20l. en déduction de la dot constituée à la dite Catherine en son C.M. par + Me CAZALEDES.	
4	1666/04/02	V	Les Bessons	BOUCHARENC Anne RAOUL Jean, notaire	Anne BOUCHARENC vve de Jean TUFFERY de Bonnefon confirme le contrat de vente fait à Me Jean RAOUL par le dit + TUFFERY et Etienne TUFFERY son beau-frère d'un pré et jardin joignant par contrat du 31/03/1658 devant Me GEMARINC (Le Malzieu) pour 160l.	

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
648	1665/08/30	V	Les Bessons St Chély d'Apcher	BOUCHARENC Jean CAILA Antoine, bourgeois	Jean BOUCHARENC dit Montfiol de la Rochette vend avec faculté de rachat de 9 années, à Sieur Antoine CAILA un pré contenant 4 charretées de foin pour 264l. Annulant plusieurs obligations consenties par le vendeur en faveur du dit Sieur CAILA et de + Sieur André CAILA son père.	
778	1666/02/25	Q	La Fage St Julien	BOUCHARENC Lucretse BOUCHARENC Jean	Lucretse BOUCHARENC femme de Jean POULALHON de Chaulhac confesse avoir reçu de Jean BOUCHARENC son frère du Puech del Mont 16110s. en déduction de 2 legs, l'un fait par Agnès BOUCHARENC sa sœur en son T. par Me HERMET, l'autre par Claude BOUCHARENC aussi sa soeur en son T. du 24/12/1664 par moi notaire et instituant le dit Jean BOUCHARENC son H.U..	
664	1665/09/27	V	Les Bessons	BOUCHARENC Pierre VEDRINE Jean	Pierre BOUCHARENC de la Védrine vend à Jean VEDRINE de Combret un champ contenant 7 cartonnées de terre pour 27l.	
637	1665/07/20	Q	St Chély d'Apcher	BOUDON Jean, marchand hoirs de Me ALBET Antoine	Jean BOUDON confesse avoir reçu des hoirs de Me Antoine ALBET par les mains de Me Jean PARRY docteur en médecine 235l. pour somme due au dit BOUDON par contrat du 24/11/1657 devant Me HERMET et suite à sentence arbitrale entre les hoirs de Me ALBET et le dit Me PARRY.	signé : BOUDON, PARRY
17	1666/05/01	Q	St Chély d'Apcher	BOULET Guillaume, tanneur BOYER Antoine	Guillaume BOULET mari de Claude BONNEFOY confesse avoir reçu d'Antoine BOYER son beau-frère, 30l. en déduction du contrat de subrogation fait par la dite Claude à Jeanne BONNEFOY sa sœur femme du dit BOYER par moi notaire.	
41	1666/05/27	Q	St Chély d'Apcher	BOULET Guillaume, tanneur BOYER Antoine	Guillaume BOULET mari de Claude BONNEFOY confesse avoir reçu d'Antoine BOYER son beau-frère, 50l. en déduction du contrat de subrogation fait par la dite Claude à Jeanne BONNEFOY sa sœur femme du dit BOYER par moi notaire.	
758	1666/02/01	Don	Arcomie (la Besseyre)	BOURDIOL Jeanne PLAGNE Catherine	Jeanne BOURDIOL vve de Jean PLAGNE dit Paysan fait donation à Catherine PLAGNE sa fille fiancée d'Antoine PLAGNE de la somme de 85l.	
86	1666/08/01	Sub	les Bessons St Chély d'Apcher	BRASSAC Antoine MICHEL Jean (de), conseiller du Roi	Antoine BRASSAC héritier testamentaire de sa cousine germaine Jeanne SALGUES de Lisle subroge Me Jean de MICHEL sieur du Roc à ses droits, selon un prix entre-eux convenu.	T. du 23/01/1663 par Me TRIAL signé DUROC
747	1666/01/21	Q	Albaret le Comtal Termes	BROUSSE Jean CHAUDESAIGUES Jean	Jean BROUSSE de Chams confesse avoir reçu de Jean CHAUDESAIGUES de Vigours 36l. cédée par Guillaume MATHIEU de Montchanson.	

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
731	1666/01/02	T	St Chély d'Apcher	BRUGEYRON Marguerite	Marguerite BRUGEYRON femme de Jean CHASTANG de St Chély, institue sa sépulture en l'église paroissiale et lègue à Gabriel, Pierre et Guillaume CHASTANG ses fils à chacun 45l.; à Marguerite CHASTANG sa fille seconde du nom 150l.; lègue au posthume, lègue à Jean CHASTANG son mari 5s. Institue Marguerite CHASTANG sa fille aînée son H.U. Elle précise que son fils aîné Gabriel est absent depuis environ 4 ans et qu'elle croit qu'il soit décédé.	
20	1666/05/03	V	St Chély d'Apcher Les Bessons	BRUN Astruge BRUNET Antoine	Astruge BRUN vve de Jean VALETTE vend à Antoine BRUNET un petit champ sis aux Bessons contenant 3 cartonnées de terre, pour 13l.	
98	1666/08/13	Obl	Blavignac	BRUN Jean BRUN Sébastien	Jean BRUN vieux confesse devoir à Sébastien BRUN 90l. pour obligation et prêt.	
713	1665/11/29	V	Termes	BRUN Jean DURANT Jean	Jean BRUN de Clavière, vend à Jean DURANT vieux de Chabanette un petit champ de 4 cartonnées de terre pour 24l., annulant diverses dettes.	
783	1666/03/22	T	St Chély d'Apcher	CAILA Jacques, prêtre, docteur en théologie	institue sa sépulture en l'église paroissiale et institue son H.U. Sieur Antoine CAILA bourgeois, son neveu fils de + André CAILA son frère aîné,	signé CAILA
2	1666/04/01	Sub	St Chély d'Apcher Fau de Peyre	CAILA Jeanne AMBERT Pierre	Demoiselle Jeanne CAILA vve et héritière de Sieur Antoine MICHEL, bourgeois de St Chély, subroge à Pierre AMBERT de Vareilles, p du Fau de Peyre, la vente faite au dit + Sieur MICHEL par + Pierre CHABANON beau-père du dit AMBERT d'un champ sis à Vareilles contenant 18 cartonnées de terre, pour 105l.	signé Jeanne CAILA
78	1666/07/18	Q	St Chély d'Apcher	CAZALEDES Jean BOSSUGE Jean	Jean CAZALEDES mari de Delphine BOSSUGE confesse avoir reçu de Jean BOSSUGE originaire de Montchamp et demeurant en la métairie du Sieur PARRY docteur en médecine, 20l. Restant de la constitution faite par le dit Jean à la dite Delphine en son C.M. avec + Vidal RAOUL son premier mari.	
113	1666/08/24	V	Rimeize St Chély d'Apcher	CAZALEDES Louis MICHEL Vitalis (de)	Louis CAZALEDES de Pontarchat vend avec faculté de rachat à Me Vitalis de MICHEL bailly des terres d'Apcher un pré contenant 2 charretées de foin pour 60l. annulant plusieurs obligations.	signé MICHEL

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
34	1666/05/16	T	St Chély d'Apcher	CHALVET Claude	Claude CHALVET veuve de Jean SAVY de Sr Chély d'Apcher, lègue à Isabeau SAVY sa fille 270l., un grand coffre, vaiselle étain, poele à frire, lorsqu'elle aura 25 ans ou se mariera, lègue à Jean SAVY son fils 90l. à 25 ans ou avant s'il se marie ; à Anne et Jeanne CHALVET ses sœurs, à chacune 10l. par amitié; institue Isabeau CHALVET son autre sœur son H.U. Si ses enfants décèdent en âge de pupillarité, elle précise, qu'Isabeau aura 2 tiers de sa succession et ses autres soeurs 1 tiers chacune. Elle précise aussi que son mari est décédé les jours passés.	
756	1666/02/01	T	Arcomie (la Besseyre)	CHALVET Marguerite	Marguerite CHALVET fille de feu Pierre, lègue à Jeanne BROS fille de Me Jean BROS notaire et de + Antoinette CHALVET ses beau-frère et sœur, à autre Antoinette CHALVET sa sœur de la Croze et à autre Antoinette CHALVET sa sœur femme de Jean AURIAC de la Besseyre, à chacune 5s.; institue le dit Jean AURIAC son beau-frère son H.U.	
674	1665/10/09	Q	St Just (15) (Charmensac)	CHASTANG Agnès TREMOLIERE Bertrand	Agnès CHASTANG vve de Jean BRUGIER (ou BUGIER) confesse avoir reçu de Bertrand TREMOLIERE 30l. en déduction de la somme contenue au contrat passé devant Me BIGNOT (Faverolles)	
44	1666/06/12	Acc	St Urcize (15) Les Bessons	CHASTANG Etienne, bourgeois BOUCHARENC Pierre et BONNEFOY Jean	moyennant la fourniture au Sieur CHASTANG de 4 cestiers de seigle, il y a accord entre le dit CHASTANG et Pierre BOUCHARENC vieux et Jean BONNEFOY de Veyres pour mettre fin au procès existant entre eux	signé CHASTANG
45	1666/06/12	Acc	St Urcize (15) Fau de Peyre	CHASTANG Etienne, bourgeois GIRARD Pierre et Blaise	moyennant la fourniture au Sieur CHASTANG d'une quantité de seigle, il y a accord entre le dit CHASTANG et Pierre et Blaise GIRARD du Chambon pour mettre fin au procès existant entre eux concernant un contrat d'affermage du 01/05/1664 par Me BOUT (Aumont).	signé CHASTANG
91	1666/08/04	V	St Chély d'Apcher	CHASTANG Jean MICHEL Jean (de), conseiller du Roi	Jean CHASTANG dit Chastagnhou vend à Me Jean de MICHEL sieur du Roc un pré sis à Sarroul, contenant 6 charretées de foin, pour 400l. Annulant et remboursant plusieurs obligations et dettes du dit CHASTANG	mention de Catherine CHASTANG sœur du vendeur et vve de André VIDAL jeune signé : DUROC, J. CHASTANG
100	1666/08/21		St Chély d'Apcher	CHASTANG Jean VIDAL Antoinette	accord d'échange de biens mobiliers entre Jean CHASTANG dit Chastagnhou et Antoinette VIDAL vve de Vidal BRUN	mention de + Jean CHASTANG père du dit Chastagnhou signé J. CHASTANG

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
742	1666/01/12	Sub	St Chély d'Apcher	CHASTANG Jean CHASTANG Pierre, marchand	Me Jean CHASTANG clerc tonsuré a remis à Me Pierre CHASTANG son frère tous ses biens et droits sur les biens de + Jeanne SOLLIER leur mère décédée ab intestat, pour la somme de 100l.	signé J. CHASTANG
82	1666/07/28	V	Fau de Peyre St Chély d'Apcher	CHASTANG Pierre MICHEL Jean (de)	Pierre CHASTANG des Gouttes vend à Sieur Jean de MICHEL sieur d'Espozolles la motié d'un pré d'une contenance de 3 charretées de foin (l'autre moitié appartient à Antoine CHASTANG fild aîné du dit Pierre), plus un champs de 2 cesterées deterre, pour 685l.10s. pour reste de ce que le dit CHASTANG pour l'affermage de la métairie de Rimeizenc selon contrat du 22/05/1662 par Me RAOUL.	mention de + Jacques de MICHEL père de l'acquéreur. Signé de MICHEL
80	1666/07/28	V	Fau de Peyre St Chély d'Apcher	CHASTANG Pierre MICHEL Jean (de), bachelier en droit	Pierre CHASTANG des Gouttes vend à Sieur Jean de MICHEL un pré contenant 7 charretées de foin pour 712l.12s.6d. annulant plusieurs obligations. Le dit de MICHEL accorde un pacte de rachat d'un an.	signé MICHEL
748	//	Acc	St Just (15) Le Buisson	CHAUVET Blaise BOISSONNADE Barthélémy	Accord d'acquiescement réciproque entre Blaise CHAUVET du Recoux et Barthélémy BOISSONNADE de Sinières. Le dit CHAUVET comme héritier de + Pierre CHAUVET pour des sommes dues par + Blaise CHARBONNIER beau-père du dit BOISSONNADE envers + Marguerite CHARBONNIER mère du dit Blaise CHAUVET. Le dit BOISSONNADE comme beau-fils du dit CHARBONNIER et mari d'Anne CHARBONNIER acquitte le dit CHAUVET pour 20 cartons de seigle, une pistole, un écu d'or	signé CHALVET
729	1665/12/21	Q	St Chély d'Apcher	CLAVEL Marguerite GRENIER Jean	Marguerite CLAVEL d'Espozolles confesse avoir reçu de Jean GRENIER 7l.10s. pour reste d'un contrat de vente.	
726	1665/12/19	Q	Albaret le Comtal (Andes)	CORBEYRE Agnès PARENT Pierre	Agnès CORBEYRE vve de Mathieu PARENT confesse devoir à Pierre PARENT son fils 34l. que ce dernier a payé à Sieur Pierre PANAFIEU dont la dite CORBEYRE était débitrice.	signé PANAFIEU
660	1665/09/20	Acc	Recoules d'Aubrac St Chély d'Apcher	COURTIOL Jean CAILA Antoine, bourgeois	Jean COURTIOL d'Escudiérette administrateur des biens et des enfants de feu Jean BARDON oncle du dit COURTIOL vend avec faculté de rachat de 9 années, au Sieur Antoine CAILA par les mains de Me Jacques CAILA prêtre, oncle et curateur du dit Antoine, un pré sis à la Fage Montivernoux contenant 7 charretées de foin pour la valeur de 400l. annulant le solde des obligations consenties par le dit + Jean BARDON vivant rentier de la métairie de Chaldecorme à + André CAILA bourgeois, père du dit Antoine.	signé (J)CAILA

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
70	1666/07/04	Sub	Fournels Arzenc d'Apcher	DELUC Agnès BOSSUGE Marguerite	Agnès DELUC fille de + François et + Jeanne PORTEFAIX de Pruneyrette subroge Marguerite BOSSUGE fille de Guillaume BOSSUGE son oncle de Pourcharesse pour sa part des successions des + DELUC et PORTEFAIX ses parents décédés ab intestat laissant 4 enfants : la dite Agnès, Catherine mère de la dite Marguerite BOSSUGE Jacques et Jean DELUC.	
104	1666/08/23	T	St Chély d'Apcher	DOUBLE Lucque	Lucque DOUBLE femme de Me Pierre SARRAZIN, tanneur de St Chély d'Apcher, institue sa sépulture en l'église des RR.PP. Cordeliers de la ville. Lègue à Marguerite SARRAZIN sa fille aînée l'étage bas de sa maison et jardin sis au faubourg supérieur, plus du mobilier et ustensiles...; à Gabrielle SARRAZIN son autre fille 200l., le jardin de la Chassade et un coffre; à Jean, Pierre et André SARRAZIN ses fils, à chacun 20l. et à Claude SARRAZIN aussi son fils 30l. institue Me Pierre SARRAZIN tanneur son mari son H.U.	
639	1665/08/02	V	Termes (Chabanette)	DURANT Jean DURANT François	Jean DURANT Vieux vend à François DURANT un pré de 3 charretées de foin et un champ joignant de 3 cartonnées pour 250l. annulant plusieurs obligations. La vente faite avec pacte de rachat de 6 années.	
750	1666/01/31	T	Les Bessons (la Rouveyre)	FOURNIER Delphine vve de MARQUES Jacques	Delphine FOURNIER veuve de Jacques MARQUES, de la Rouveyre des Bessons, lègue à Jean, Jacques et Antoine MARQUES ses fils à 25 ans ou lorsqu'ils se marieront, à chacun 45l.; à Claude FOURNIER seconde du nom et à Catherine FOURNIER ses filles légitimes de son feu mari et lorsqu'elles auront 25 ans ou se marieront, à chacune 120l.; institue Claude MARQUES sa fille aînée son H.U.	il faut comprendre MARQUES et non FOURNIER pour le nom de ses deux filles. C'est une erreur du notaire. Les enfants sont légitimes.
666	1665/09/28	Sub	La Fage Montivenoux St Chély d'Apcher	FOURNIER Jean CAILA Jeanne	Jean FOURNIER subroge demoiselle Jeanne CAILA vve de Sieur Antoine MICHEL, bourgeois, au leg fait par feu Claude LIMANGNE sa mère en son T. par Me BRUGEYRON instituant Catherine FOURNIER sa sœur héritière, la dite subrogation faite pour 20l.	signé Jeanne CAILA
677	1665/10/26	Sub	St Chély d'Apcher	FOURNIER Jeanne CAILA Jeanne	Jeanne FOURNIER de Sarroul, fille de + François, subroge demoiselle Jeanne CAILA vve de Sieur Antoine MICHEL, bourgeois, au leg de 20l. fait par + Claude LIMANGNE sa mère en son T. par + Me P. BRUGEYRON instituant Catherine FOURNIER sa sœur héritière, la dite subrogation faite pour même somme de 20l.	mention de Catherine FOURNIER vve de la dite Jeanne signé Jeanne CAILA

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
698	1665/11/16	Obl	St Chély d'Apcher	FOURNIER Jeanne SARRAZIN Marguerite	Jeanne FOURNIER femme de Pierre ROUZEYRE absent, confesse devoir à demoiselle Marguerite SARRAZIN vve de Me Pierre ROUDIL, vivant apothicaire, 40l. pour prêt et contre l'hypothèque d'un champ	
107	1666/08/23	T	St Chély d'Apcher	FOURNIER Pons, marchand	Me Pons FOURNIER, marchand de St Chély d'Apcher, institue sa sépulture en l'église des RR.PP. Cordeliers de la ville. Lègue à Jean FOURNIER son petit neveu fils d'Etienne 100l.; à Jeanne FOURNIER sa nièce fille de son frère Me Vidal 100l.; à Antoine BONNEFOY fils de + Me Antoine 20l.; à Jeanne TEYSSÉDRE sa chambrière 20l.; institue Béatrice BIGNOT sa femme son H.U.	
709	1665/11/29	Obl	Albaret Ste Marie	GALAU Agnès et MOURGUE Jean CAZALEDES Etienne, marchand	Agnès GALAU vve de Jacques MOURGUE et Jean MOURGUE mère et fils de Lestival confesse devoir à Me Etienne CAZALEDES 260l. pour divers engagements du dit + Jacques MOURGUE.	
712	1665/11/29	Obl	Albaret Ste Marie	GALAU Agnès et MOURGUE Jean CAZALEDES Etienne, marchand	complément à l'acte ci-dessus	
94	1666/08/05	Acc	St Chély d'Apcher Les Bessons	GALLIN Jacques, bourgeois BOUCHARENC Bertrand	Par sentence des officiers du mandement des Bessons Bertrand BOUCHARENC fils de + Jean dit Auvergnat de la Rochette à été condamné à payer à demoiselle Françoise de MICHEL la somme de 97l.2s. Accors est trouvé entre le dit BOUCHARENC et Jacques GALLIN fils de la dite de MICHEL concernant le paiement de la dite somme.	signé GALLIN
675	1665/10/11	Acc	St Chély d'Apcher	GALLIN Jean, boucher CONORTON Marguerite	Il y a procès entre Jean GALLIN boucher, mari de Jeanne BONNAFE et demoiselle Marguerite CONORTON femme de Me Jean VIGNIOL marchand demeurant à Vareilhe, concernant une somme de 120l. Concernant la part revenant à la dite BONNAFE sur le vente faite au dit VIGNIOL d'un chazal de maison et champ ayant appartenu à + Guiot BONNAFE et + Marguerite MOURGUE père et mère de la dite Jeanne BONNAFE. Accord est trouvé entre les parties et le dit GALLIN acquitte la dite CONORTON.	
696	1665/11/16	V	Bacon l'Eglise St Chély d'Apcher	GARDELLE Jean MATHIEU Pierre, marchand	Jean GARDELLE confese devoir à Me Pierre MATHIEU 90l. pour vente de bétail et obligation qu'il s'engage à payer et en cas de défaut de paiement de faire vente d'un champ contenant une cesterée pour même somme de 90l.	signé MATHIEU

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
9	1666/04/05	V	St Chély d'Apcher	GIBARD Louise et BES Jean, tanneur CHASTANG François, juge	Louise GIBARD (probablement GIRARD) vve de Mathieu BES tanneur et Jean BES jeune son fils, vendent à Me François CHASTANG un jardin murailé de 3 murailles de pierres pour 127l. Annulant une obligation de 107l.	signé : CHASTANG, BES
656	1665/09/16	Don	St Chély d'Apcher	GIRARD Jeanne VALENTIN Antoine, charpentier	Jeanne GIRARD vve de Mathieu VALENTIN, vivant charpentier, fait donation à Antoine VALENTIN son fils aîné, marié, de tous ses biens et droits sous condition de la nourrir et entretenir selon sa condition et de donner 60l à Claude VALENTIN sa sœur à marier et 30l. à Jean VALENTIN son frère aussi à marier	
646	1665/08/25	Sub	Fau de Peyre	GOTTY Jacques GUIONNET Pierre	Jacques GOTTY de Charmals subroge Pierre GUIONNET fils de Guillaume à la vente casuelle d'un pré que lui fit le dit Guillaume le 04/06/1655 par Me ASTRUC (le Fau) pour la somme de 50l.	
701	1665/11/17	Acc	Les Bessons	GRANIER Jean et Claude BOUCHARENC Pierre	Par T. du 10/06/1634 devant Me RAMPAN, Antoine BOUCHARENC de Veyres légua à Marguerite BOUCHARENC sa sœur, femme de Pierre GRANIER de Chastenier, 30l. et à Antoine GRANIER fils d'ycelle, son neveu et filleul 10l. et un mouton, instituant Pierre BOUCHARENC vieux premier du nom son frère son H.U. Depuis la dite Marguerite BOUCHARENC est décédée laissant 7 enfants : Jean, Antoine, André, Catherine, Delphine, Hélix et Marguerite GRANIER. De même le sus-dit Antoine GRANIER est décédé ab intestat laissant ses frères et sœurs lui succéder pour 1/7ème chacun. De même autre Marguerite BOUCHARENC soeur de la dite est décédée ab intestat laissant les frères et sœurs GRANIER, Pierre et autre Pierre BOUCHARENC ses frères, les enfants d'autre Antoine BOUCHARENC et ceux d'Isabeau BOUCHARENC aussi ses neveux, chacun pour 1/5ème. Est aussi décédé le dit Pierre BOUCHARENC laissant héritiers autre Pierre son frère, les enfants GRANIER, les enfants d'Antoine BOUCHARENC et ceux d'Isabeau BOUCHARENC chacun pour 1/4. Pour obtenir le paiement de ses succession, après procès un accord est trouvé entre Jean GRANIER et Claude GRANIER son fils et représentant de Me Antoine GRANIER prêtre son oncle et Pierre BOUCHARENC le frère survivant du dit feu Antoine, moyennant le paiement par le dit Pierre de 40l.	signé : J. et C. GRANIER
96	1666/08/08	T	St Chély d'Apcher	GRAS Catherine	Catherine GRAS institue sa sépulture en l'église des RR.PP. Cordeliers de la ville. Lègue à Jean GRAS jeune son frère 10l.; institue Françoise GRAS sa plus jeune sœur son H.U.	filles de + Jean GRAS tondeur de draps

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
21	1666/05/03	Q	St Chély d'Apcher	GRAS Jean BONNEFOY Jacques, tisserand	Jean GRAS Jeune confesse avoir reçu de Jacques BONNEFOY 16l. Pour reste et entier paiement de la vente d'un jardin	
734	1666/01/04	V	St Chély d'Apcher	GRAS Jean BONNEFOY Jacques, tisserand	Jean GRAS Jeune vend à Jacques BONNEFOY un jardin pour 36l.	cf : 760
744	1666/01/21	CM	St Chély d'Apcher	GRAS Jean SOULHIER Jeanne	Jean GRAS fils de + Me Jean GRAS tondeur de draps et de + Marie CHABRIER d'une part et Jeanne SOULHIER fille de + Mathieu SOULHIER et de + Jeanne PROUZET assistée de Jean MILLE et d'Anne SOULHIER ses beau-frère et sœur, d'autre. La dite Jeanne SOULHIER s'est constituée dot de tous ses biens et la dite Anne SOULHIER lui fait don de 10l. du leg fait par la dite + PROUZET. Par ailleurs le dit Jean GRAS ayant été institué H.U. de la dite + CHABRIER sa mère, subroge à Catherine GRAS sa soeur ses droits sur le dit héritage et ce qui lui peut appartenir des biens de son + père décédé ab intestat, la subrogation faite pour 100l.	
760	1666/02/04	Q	St Chély d'Apcher	GRAS Jean, tisserand BONNEFOY Jacques, tisserand	Jean GRAS confesse avoir reçu de Jacques BONNEFOY 20l. sur les 36l. de la vente d'un jardin, a été présente Catherine GRAS sœur du dit Jean qui du fait de la rémission et subrogation que son frère lui fit de l'héritage de + Marie CHABRIER leur mère, ratifie la dite vente	cf : 744
59	1666/06/27	V	Rimeize St Chély d'Apcher	GRAVEJAT Béatrice PANAFIEU Pierre, bourgeois	Béatrice GRAVEJAT vve de Guillaume GONTIER de la Chalmette à fait vente avec faculté de rachat à Pierre BONNEFOY d'un champ de 4 cartonnées de terre à Pierre BONNEFOY, celui-ci a cédé le dit champ à Sieur Pierre PANAFIEU premier consul de la ville. Le dit Sieur PANAFIEU à racheté le pacte de rachat pour 28l. dont les 17l. de la vente du dit champ.	signé PANAFIEU
14	1666/04/26	V	Rimèze (Chassignoles)	GRENIER Jean FRANCES Antoine	Jean GRENIER fils de + Antoine vend à Antoine FRANCES un petit jardin contenant 3/4 de boiseaux pour 5l.	
27	1666/05/06	T	Rimeize (la Chalmette)	GRIMAL Jeanne	Jeanne GRIMAL, veuve de Barthélémy BASSET de la Chalmette, lègue à Pierre BASSET son second fils 60l.; à Guillaume BASSET son fils aîné, outre la donation faite en son C.M. avec Isabeau NEGRON 5s.; institue Catherine BASSET femme de Guillaume RUAT (pas sûr, surcharge) de Treidos son H.U.	

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
705	1665/11/26	V	Rimèze St Chély d'Apcher	GRIMAL Jeanne PANAFIEU Pierre, bourgeois	Jeanne GRIMAL, vve de Barthélémy BASSET de la Chalmette, vend avec faculté de rachat, à Sieur Pierre PANAFIEU un pré contenant 3 charretées de foin, un second d'une charretée et un champ de 12 cartonnées de terre pour 500l. annulant deux obligations consenties par le + BASSET au dit PANAFIEU.	signé PANAFIEU
18	1666/05/02	V	Rimeize (Chassignoles)	GRIMAL Pierre FRANCES Antoine	Pierre GRIMAL vend à Antoine FRANCES un escousson de pré et bugue joignant pour 50l. Dont 26l. à payer au Sieur Jacques CHALVET bourgeois de St Chély pour l'affermage d'un pré	signé CHALVET
79	1666/07/20	Q	Albaret Ste Marie St Chély d'Apcher	GUIONNET Etienne CAZALEDES Charles, prêtre	Etienne GUIONNET confesse avoir reçu de Me Charles CAZALEDES 50l. Suite à obligation et hypothèque par contrat de Me GEMARENC (le Malzieu).	signé CAZALEDES
716	1665/12/01	T	Les Bessons (Combret)	JULHIEN Isabeau vve BOUCHARD Antoine	Isabeau JULHIEN veuve d'Antoine BOUCHARD, lègue à Jacques, Antoine, Jean et autre Jean BOUCHARD ses fils, à chacun 33l. et de plus au dit Jean BOUCHARD jeune, une brebis. Institue autre Jean BOUCHARD son fils aîné son H.U.	
785	1666/03/25	V	Les Bessons St Chély D'Apcher	JULHIEN Marie, Antoinette et Marguerite MICHEL Jacques (de), docteur en droit et avocat	Marie, Antoinette et Marguerite JULHIEN de la Rouveyre vendent à Sieur Jacques de MICHEL un champ contenant 6 cartonnées de terre pour 12l.	signé MICHEL
687	1665/11/10	T	Les Bessons (Barbus)	LAFOND Pierre , maçon	Pierre LAFOND, maçon, lègue à Anne et Antoinette LAFOND ses filles, à chacune 120l.; à Etienne, Pierre, Jean, autre Pierre ses fils, à chacun 15l.; à Anne TUFFERY sa mère 5s.; institue Jeanne BOUCHARENC sa femme son H.U. sous réserve de rendre l'hérédité à Jacques LAFOND son fils aîné au plus tard à ses 25 ans.	
55	1666/06/20	Q	St Léger du Malzieu, St Chély d'Apcher	LOUBAT Pierre PONSONNAILLE Jean	Pierre LOUBAT de Chambaron comme père de Jean LOUBAT Jeune son fils mari de Jeanne PONSONNAILLE confesse avoir reçu de Jean PONSONNAILLE, oncle de la dite Jeanne, du lieu de Sarroul p de St Chély d'Apcher, 57l. en moins de la dot faite à celle-ci en son C.M. par Me RAOUL	

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
37	1666/05/17	Acc	St Alban sur Limagnole La fage Montivernoux	MAGOT Antoine et PARENT Pierre PAGES Jean	Pour mettre fin à procès il y a accord entre Antoine MAGOT fils de + Guillaume, natif de la Fage St Julien, originaire du Puechdelmont, demeurant à la Rouveyre de St Alban et Pierre PARENT son beau-frère, père et administrateur des biens des enfants de + Marguerite MAGOT d'une part et Pierre PAGES du Pouget de la Fage Montivernoux, mari de Jeanne MAGOT d'autre, concernant les biens délaissés par + Jean MAGOT et (en blanc) ayeul et ayeule des parties.	signé PAGES
42	1666/06/03	Tra	Les Bessons (la Rouveyre)	MALET Jean AMBERT Jacques	Jean MALET cède à Jacques AMBERT demeurant à St Chély la dette de 40l. à prendre sur Guillaume et Pierre RAMADIER père et fils de la Rouveyre ses beau-père et beau-frère, à prendre en déduction de la dot constituée à Delphine RAMADIER sa femme en son C.M. du 07/10/1655 par moi notaire, ce transport fait pour même somme de 40l.	
670	1665/10/07	CM	Les Bessons	MALET Jean RAMADIER Delphine	Jean MALET second du nom, fils de Pierre et de Jeanne GUIONNET, assisté de Jacques NOZEYRETTE son oncle paternel et procureur spécial du dit Pierre MALET, d'une part et Delphine RAMADIER de la Rouveyre fille de Guillaume et de Marguerite BALDET d'autre. Les dit Guillaume RAMADIER et Marguerite BALDET ainsi que Jean RAMADIER leur fils et donataire de la moitié de leurs biens donnent à la dite Delphine 370l., une robe et 4 brebis.	
721	1665/12/08	Obl	St Chély d'Apcher	MANHE Jean, laboureur CAILA Jeanne	Jean MANHE de Sarroul confesse devoir à demoiselle Jeanne CAILA vve de Sieur Antoine MICHEL 166l. procédant des comptes faits concernant de contrat d'arrentement et prolongation entre les parties. Somme que le dit MANHE s'engage à payer dans les 6 années à venir contre hypothèques d'un pré et champ.	signé Jeanne CAILA
85	1666/07/29	Q	St Chély d'Apcher	MARTIN Claude, marchand CHALVET Antoine	Me Claude MARTIN, suite à l'ordonnance des officiers de la ville portant adjudication de 30l. en faveur de Guillaume VIGAN comme ayant droit cédé de Me Charles MARTIN fils du dit Claude pour le leg fait par + Me Charles BONNET son ayeul en son T contre Sieur Antoine CHALVET bourgeois, débiteur de Me Pierre DUFORT Chirurgien comme mari de demoiselle Jeanne BONNET héritière du dit Me Charles BONNET. Le dit Claude MARTIN a reçu du dit CHALVET la dite somme.	signé : CHALVET, MARTIN

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
633	1665/07/08		St Chély d'Apcher La Fage St Julien	MARTIN Louise et TALON Jean BONNAFE Pierre	accord d'échange de terres entre Louise MARTIN vve d'Antoine TALON et Jean TALON son fils en leurs noms et ceux de Catherine TALON femme de Me Jean BOYER et de Jeanne TALON leurs filles et sœurs d'une part et Pierre BONNAFE de Lachamp d'autre.	signé TALON
739	1666/01/10	CM	St Chély d'Apcher les Bessons	MATHIEU Privat BOUCHARENC Catherine	Privat MATHIEU d'Espouzolles et demeurant del Cros d'une part et Catherine BOUCHARENC de Treidos fille de + Pierre et de Philippe BONNET d'autre. La dite Catherine BOUCHARENC s'est constituée dot de tous ses biens dont la somme de 200l.	
761	1666/02/06	T	Prunières (Apcher)	MERLE Agnès	Agnès MERLE fille de feu Antoine d'Apcher, lègue à Jean MERLE fils de Jean, son petit-neveu et filleul, 15l.; à Agnès BRUNEL fille de + Pierre et à Agnès MALNURIT fille de Jean dit Martin, ses filleules, à chacune 9l lorsqu'ils auront 25 ans ou se marieront .; à Marie MERLE sa sœur et mère de la dite BRUNEL, son chapeau et ceinture "darain"; institue Jean MERLE son frère du lieu d'Apcher son H.U.	
126	1666/09/08	T	St Chély d'Apcher	MICHEL Anne (de)	Delle Anne de MICHEL, institue sa sépulture en l'église des RR.PP. Cordeliers de la ville. Lègue à M. Me Jean de MICHEL sieur du Roc son frère aîné, Conseiller du Roy, procureur général en la souveraine cour des comptes siégeant à Montauban, et à Bernard, Jean et Jean François ses autres frères à chacun 1000l quand auront atteint 25 ans ; à Madeleine de MICHEL sa sœur religieuse au couvent des Ursulines 5l.; à demoiselle Marguerite de MICHEL sa sœur femme de Monsieur de VILLOUSIOS (incertain) conseiller du Roi en la cour des Aydes de Montauban et à autre Marguerite de MICHEL, femme de Monsieur de CARCANIL (incertain) aussi conseiller du Roi en ladite Cour, ses soeurs, à chacune 5s.; institue Marguerite de GRAS sa mère son H.U.	la testatrice fille de feu Sr Christophe de MICHEL sieur du Roc
776	1666/02/23	Arr.	St Chély d'Apcher Fontans	MICHEL Vitalis (de) TROCELIER Jean	Me Vitalis de MICHEL bailly des terres de la maison d'Apcher arrente pour 9 années à Jean TROCELIER de Sepches les 2 prés objet de la vente ci-dessus pour 10l./an chacun	signé MICHEL

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
30	1666/05/13	CM	Bacon l'Eglise (Plagnes)	MOURGUE Claude PINHEDE Catherine	Claude MOURGUE fils de Jean et Antoinette PELEGRY, assisté de son père et de Mathieu MOURGUE son frère, d'une part et Catherine PINHEDE fille de + Pierre et de Marguerite CHABANOL assistée de sa mère, d'Isabeau ODOUL vve de Jean PINHEDE son ayeule paternelle, de Guillaume CHABANOL son oncle d'Arzenc, d'autre. la dite Catherine PINHEDE s'est constituée dot de tous ses biens et droits. La dite ODOUL remet à la future la donation qu'elle fit à + Pierre PINHEDE en son C.M. avec la dite CHABANOL, ainsi que les droits qu'elle a sur les biens de + Guillaume PINHEDE son autre fils moyennant une pension annuelle sa vie durant. la dite Marguerite CHABANOL donne à sa fille la moitié des biens de son + mari	
763	1666/02/11	V	Albaret Ste Marie St Just (15)	MOURGUE Poncet CHIRAC François, marchand	Poncet MOURGUE du Masneuf vend à Sieur François CHIRAC de la Croux un pré contenant 2 charretées de foin pour 100l. annulant entre autre une obligation de 28l. consentie par Catherine ALBARET femme du vendeur.	signé CHIRAC
115	1666/08/28	V	St Chély d'Apcher	MOUSSIER Etienne, notaire MICHEL Jean (de), bachelier en droit	Me Etienne MOUSSIER vend à Sieur Jean de MICHEL un champ contenant 3 cartonnées de terre pour 15l.	signé : MOUSSIER, MICHEL
53	1666/06/17	Q	La Fage Montivernoux	ORLHAC Antoine ORLHAC Jean	Antoine ORLHAC originaire de la Védrine, de La Fage Montivernoux, marié et habitant Malbouzon confesse avoir reçu de Jean ORLHAC son frère aîné de la Védrine 60l. en moins des 1000l. accordées dans le contrat de subrogation par Me BORELLY (Nasbinals)	
667	1665/09/28	V	Termes (Berc)	PAGES Guicharnal DURANT François	Guicharnal PAGES vend à François DURANT une partie de sa maison, grange et étable, courtilage et jardin pour 233l.	
719	1665/12/03	Q	Termes (Berc)	PAGES Guicharnal CHARREYRE Pierre	Guicharnal PAGES dit Blanc en son nom et comme père et donateur de Pierre PAGES mari de Jeanne CHARREYRE confesse avoir reçu de Pierre CHARREYRE oncle de la dite Jeanne, 25l. en déduction de la dot constituée à la dite Jeanne en son C.M. par Me ALBET.	
720	1665/12/06	Q	St Chély d'Apcher Termes	PAGES Jacques Guicharnal PAGES	Jacques PAGES en son nom et celui de Louis PAGES son père, confesse avoir reçu de Guicharnal PAGES 30l. en déduction des 175l. qu'il doit par contrat devant moi notaire.	

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
660	1665/09/19	Q	St Chély d'Apcher	PAGES Jean JALQUET Charlotte	Jean PAGES de St Chély et demeurant à Anduze (30), mari de Marguerite GALLIN, confesse avoir reçu de Charlotte JALQUET vve de Me Georges PEYRUS, 22l. en déduction de la somme appartenant à sa dite femme suivant le contrat passé devant Me HERMET.	
708	1665/11/26	Arr.	St Chély d'Apcher Rimeze	PANAFIEU Pierre, bourgeois GRIMAL Guillaume	Sieur Pierre PANAFIEU arrente pour 9 années à Guillaume BASSET de la Chalmette les pièces du contrat de vente ci-dessus moyennant 25l./an (voir GRIMAL Jeanne)	signé PANAFIEU
54	1666/06/19	Q	Chauchailles	PECOUL Bernard VEDRINE Pierre	Bernard PECOUL de Freissenet p de Chauchaille, mari de Marie VEDRINE confesse avoir reçu de Pierre VEDRINE son beau-frère de Trémoulouzet 60l. En déduction de la dot faite à la dite Marie en son C.M. par Me CONORT (Albaret)	
682	1665/11/02	T	St Chély d'Apcher	PIC Marguerite	Marguerite PIC, veuve d'Antoine GOURDON charpentier, lègue à Antoine GOURDON son fils aîné, la moitié de l'étage bas de sa maison ; à Jean GOURDON son autre fils 15l.; institue Françoise GOURDON sa fille son H.U.	
753	1666/02/01	CM	Arcomie (la Besseyre)	PLAGNE Antoine PLAGNE Catherine	Antoine PLAGNE fils de + Jean PLAGNE dit Teyssier et de Françoise BONNEFOY assisté de sa mère, d'Antoine BONNEFOY dit Tourrandou son oncle et parrain et d'autre Antoine BONNEFOY aussi son oncle de la Fouillarade , d'une part et Catherine PLAGNE fille de autre + Jean PLAGNE dit Paysan et de Jeanne BOURDIOL assistée de sa mère et de Jean PLAGNE son frère aîné,d'autre. Jean PLAGNES frère de la future et H.U. du dit + Jean PLAGNE leur père, constitue dot à sa soeur de 510l., une vache pleine, 4 brebis et leurs agneaux, 2 robes dot comprenant le leg fait par le dit + Jean PLAGNE à la dite Catherine en son T. par Me HERMET. De même Françoise BONNEFOY fait don au dit Antoine PLAGNE son fils de 30l.	cf : 75
75	1666/07/07	Q	Arcomie (la Besseyre)	PLAGNE Antoine PLAGNE Jean	Antoine PLAGNE mari de Catherine PLAGNE confesse avoir reçu de Jean PLAGNE son beau-frère 150l., une vache, 4 brebis avec leurs agneaux en déduction de sa constitution faite en son C.M. par moi notaire.	cf ; 753
770	1666/02/22	T	Termes (Berc)	PLANCHON Catherine	Catherine PLANCHON femme de Pierre PAGES dit Marquette, lègue à Gabrielle et Marie PAGES ses filles, à chacune 60l.; à Pierre PAGES son mari 5s.; institue Jean PAGES son fils son H.U.	

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
638	1665/07/22	Q	Rimeize St Chély d'Apcher	PLANCHON Jacques HERMET Guillaume, notaire	Jacques PLANCHON des Estret originaire de Rimeize, comme héritier de + Jeanne PONSONNAILLE sa mère étant certain du contrat passé entre Me Guillaume RAOUL et Jean BUFFIER de Pontarchat le 17/06/1654 devant Me RAOUL et des ratifications portant quittance entre le dit Sieur HERMET et Pierre PONSONNAILLE du Rouchat pour remboursement de la taille concernant la métairie de + Jean PONSONNAILLE et + Marguerite MOURGUE ayeux du dit PLANCHON, confesse avoir reçu du Sieur HERMET le sixième du dit remboursement qui lui est dû comme héritier de la dite Jeanne PONSONNAILLE.	signé HERMET
642	1665/08/23	Q	Arzenc d'Apcher Termes	POULALHON François OSTALIER Jean	François POULALHON Jeune de Courbepeyre, mari de Jeanne OSTALIER confesse avoir reçu de Jean OSTALIER son beau-frère de Berc 30l. en déduction de la dot constituée à la dite Jeanne en son C.M. par Me HERMET.	
779	1666/02/25	Q	La Fage St Julien (Chaulhac)	POULALION Jean BOUCHARENC Lucesse	Jean POULALION confesse avoir reçu de Lucesse BOUCHARENC sa femme 16l.10s. des legs d'Agnès et Claude BOUCHARENC ses sœurs et la dite Lucesse en donne quittance à Jean BOUCHARENC son frère et héritier.	
650	1665/08/30	Q	St Pierre le Vieux La Fage St Julien	RAMADIER Etienne CHARBONNIER Bernard	Etienne RAMADIER de Mazeirac mari de Catherine CHARBONNIER confesse avoir reçu de Bernard CHARBONNIER son beau-frère de Chaulhac 30l. en déduction de la constitution faite à la dite Catherine en son C.M.	
736	1666/01/07	T	Prunières	RAMADIER Guillaume	Guillaume RAMADIER dit Balhondou, lègue à Guillaume RAMADIER son second fils 10l.; à Jean RAMADIER son fils aîné confirme la donation de la moitié de ses biens faite lors de son C.M. par Me HERMET et lui lègue 5s.; à Jeanne RAMADIER sa fille femme de Vidal TUFFERY outre sa constitution 5s.; institue Jeanne CAHOUR sa femme son H.U.	
728	1665/12/21		St Chély d'Apcher Arcomie	RAMPAN François, bourgeois CHASTANG Raymond	accord d'échange de terres entre Sieur François RAMPAN et Raymond CHASTANG de Trémouloux.	signé RAMPAN
3	1666/04/02	Don	St Chély d'Apcher	RAOUL Antoinette	Antoinette RAOUL fille de Me Jean RAOUL greffier du mandement des Bessons, fait donation à Anne RAOUL sa nièce et filleule, fille de Me Jean RAOUL notaire son frère, de tous ses biens sous la charge de lui faire rendre les honneurs funèbres en l'église des RR.PP. Cordeliers de la ville.	

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
5	1666/04/03	Don	St Chély d'Apcher	RAOUL Jean	Me Jean RAOUL greffier du mandement des Bessons averti de la donation faite à cause de mort par Antoinette RAOUL sa fille à Anne RAOUL sa petite-fille, donne son consentement.	signé RAOUL
68	1666/07/04	Acc	St Chély d'Apcher	RAOUL Jean, notaire CHASTANG Marguerite	Par contrat du 16/07/1657 Me Jean RAOUL s'est obligé envers + Me Georges PEYRUS marchand, de la somme de 130l. En paiement de cette obligation le dit Me RAOUL a baillé un pré sis à Bonnefon qui a été estimé à 100l. Charlotte JALQUET vve du dit PEYRUS a demandé le paiement des 30l. restantes. Il s'ensuit un procès entre ledit RAOUL et ladite JALQUET, procès repris par Marguerite CHASTANG femme du Sieur Guillaume PEYRUS fils et héritier de la dite feu JALQUET. Finalement accord amiable entre les parties.	signé RAOUL
8	1666/04/05	V	St Chély d'Apcher	RAOUL Jeanne BRUN Antoine	Jeanne RAOUL fille de + Jean vend à Antoine BRUN fils de Mathieu un petit jardin pour 21l.	
781	1666/03/14	T	St Chély d'Apcher	REVERSAT Hélix	Hélix REVERSAT fille de feu Pierre, institue sa sépulture en l'église paroissiale et lègue à Jeanne REVERSAT sa sœur et à Me Jean RAOUL greffier du mandement des Bessons, son ayeul maternel, à chacun 5s.; institue Marguerite REVERSAT son autre sœur son H.U.	
742	1666/01/18	Q	St Chély d'Apcher La Fage St Julien	REYLET Jean, tisserand CHARBONNIER Bernard	Jean REYLET comme administrateur des biens des enfants de + Marguerite CHARBONNIER sa femme, confesse avoir reçu de Bernard CHARBONNIER son beau-frère de Chaulhac 22l. sur les 336l. Dont le dit Bernard s'est engagé envers la dite + Marguerite par contrat du 01/01/1655 devant Me MOUSSIER.	
121	1666/09/06	Acc	Les Bessons	RINEL Jeanne MICHEL Vitalis et Claude (de)	les Sieurs Vitalis de MICHEL, bailly des terres d'Apcher, et Claude de MICHEL, bourgeois, en leurs noms et en celui d'Anne BONNET vve de Sieur Jacques de MICHEL s'accordent pour payer à Jeanne RINEL vve de + Jean GUIONNET dit Bosses 220l. pour ce qu'elle pourrait prétendre (suite à leur CM reçu par Me SERVANT)	acte particulièrement difficile à lire en raison des nombreuses quittances imbriquées dans l'acte lui-même - signe (V) MICHEL
125	1666/09/07	Don	St Chély d'Apcher	ROBIN Claude, tondeur de draps MICHEL Jean (de), bachelier en droit	Me Claude ROBIN tondeur de draps de St Chély, fait donation à cause de mort à Sieur Jean de MICHEL de tous ses biens et droits sous condition de lui rendre les honneurs funèbres.	signé : Claude ROBIN

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
62	1666/06/29	Q	Rimeize (les Cayres)	ROUSSET Laurent VALENTIN Jean	Laurent ROUSSET confesse avoir reçu de Jean VALENTIN son beau-frère 40l. en déduction de la somme au contrat de subrogation passée entre eux et Marguerite ROUSSET leur femme et soeur devant Me HERMET.	
636	1665/07/16	Q	St Chély d'Apcher	ROUSSET Pierre, cordonnier BES Jean, cordonnier	Me Pierre ROUSSET, cordonnier, confesse avoir reçu de Jean BES son beau-frère 12l. pour partie du leg fait par + Antoine ROUSSET et + Marguerite CHALVET ses père et mère et dont Jeanne ROUSSET sa sœur et femme du dit BES est H.U.	signé : ROUSSET, BERBIGER
777	1666/02/24	Acc.	Arzenc d'Apcher	ROUZEYRE Guillaume POULALHON François	Guillaume ROUZEYRE de Montchamp confesse avoir reçu de François POULALHON de Courbepeyre 62l. de capital contenues en deux obligations	
685	1665/11/05	CM	Arzenc d'Apcher St Chély d'Apcher	ROUZEYRE Pierre FOURNIER Jeanne	Pierre ROUZEYRE de Montagut, fils de + Jean et d'Aldette FOURNIER d'une part et Jeanne FOURNIER d'Herbouze, fille de + Pierre FOURNIER jeune et de Charlotte VIGIER d'autre. La dite Charlotte VIGIER fait donation à sa fille de la moitié de tous ses biens	
730	1665/12/28	V	St Pierre le Vieux (Cineyrac)	RUAT Jean VIGIER Barthélémy	Jean RUAT vend à Barthélémy VIGIER un petit jardin au dit lieu pour 12l.10s.	
98	1666/08/08	Q	St Chély d'Apcher	SAINT FLOUR Anne VEDRINE Anne	Anne SAINT FLOUR confesse avoir reçu d'Anne VEDRINE sa cousine germaine de Brassac 12l. du leg fait par Marguerite SAINT FLOUR leur tante en son T. par moi notaire.	
42	1666/05/27	Q	St Chély d'Apcher	SAINT FLOUR Marguerite VEDRINE Anne	Marguerite SAINT FLOUR vve de Me Antoine BONNEFOY confesse avoir reçu d'Anne VEDRINE de Brassac 6l. pour le leg fait par + Marguerite SAINT FLOUR sa tante en son T. du 27/03/1665 par moi notaire.	

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
788	1666/03/27	T	St Chély d'Apcher (Brassac)	SAINT FLOUR Marguerite vve d'Antoine CHARREYRE	Marguerite SAINT FLOUR veuve d'Antoine CHARREYRE, institue sa sépulture en l'église paroissiale et lègue aux Pénitents Blanc une obligation de 33l. qui lui a été concédée par Jean ROUGIE et Françoise CHARREYRE de Chabanette ses beau-frère et belle-sœur; lègue à Marie SAINT FLOUR femme de Philippe PORTEFAIX cordonnier et à Anne SAINT FLOUR femme d'Antoine PORTEFAIX, ses deux soeurs, à part égale, un précaire dû par Pierre PAGES de Berc et divers biens; à Jean VEDRINE son neveu de Brassac vivant en Bas Languedoc 24l.; à Anne SAINT FLOUR sa nièce fille de + Antoine SAINT FLOUR cordonnier, 12l.; à Catherine SAINT FLOUR sa nièce, soeur de la sus-dite 10l.; à Marguerite SAINT FLOUR son autre nièce vve de Me Antoine BONNEFOY 6l.; institue Anne VEDRINE sa nièce de Brassac son H.U.	
23	1666/05/05	T	les Bessons (Lisle)	SARRUT Pierre	Pierre SARRUT, veut être enterré au tombeau des prédécesseurs de sa femme Marie SALGUES, lègue à Jeanne et Marie SARRUT ses filles à chacune 300l. quand auront 25 ans ou se marieront ; lègue au posthume de sa femme, institue Jeanne SARRUT son autre fille aînée son H.U.; nomme pour tuteur Barthélémy HERMABESSIERE son beau frère de Souleyrols (Prinsuéjols) de son côté et François AMBERT de Belone p St Pierre le Vieux son beau-frère du côté de sa femme. Cite Marie SALGUES sa belle-soeur. Suit un inventaire de ses biens, précise qu'il n'a aucun bétail, mais uniquement plusieurs précaires et qu'il est entré pour gendre dans la maison de sa femme.	
50	1666/06/16	V	La Chaze de Peyre St Chély d'Apcher	SEGUY Etienne RAMPAN François et Jean, bourgeois	Etienne SEGUY de lasbros vend à Sieurs François et Jean RAMPAN père et fils, un pré, champ et jardin joignant sis au dit Lasbros pour 705l. Annulant plusieurs obligations.	signé : RAMPAN, RAMPAN
65	1666/07/03	Acc	St Just (15) (Charmensac)	TALLON Jean PORTEFAIX Vidal	Dans le CM du 27/09/1645 de Jean TALON avec Béatrice PORTEFAIX, feu Jean PORTEFAIX père de la dite Béatrice avec Vidal PORTEFAIX son fils a constitué dot à la dite Béatrice d'un pré avec devèze. Par la suite Me François de CHEYLA prêtre de St Just ayant acquis la métairie de la Rochette a requis et obtenu une partie du dit champ, et en compensation le dit Vidal PORTEFAIX héritier du dit + Jean cède au dit Talon un escousson de pré d'une charretée de foin plus un champ.	signé PORTEFAIX
63	1666/06/30		Les Bessons	THIEULON Pierre MICHEL Vitalis (de)	Pierre THIEULON de Beyres vend avec pacte de rachat à Me Vitalis de MICHEL bailly des terres d'Apcher 2 prés contenant 2 charretées de foin chacun pour 75l. dont 60l. pour l'annulation d'une obligation.	signé MICHEL

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
673	1665/10/09	Acc	St Just (15) (Charmensac)	TREMOLIERE Bertrand CHASSANG Agnès	Il y a procès entre Bertrand TREMOLIERE mari de Philippe BRUGIER (ou BUGIER) héritière de + Antoine BRUGIER son père y celui donataire de + Jean BRUGIER son père et Agnès CHASSANG vve du dit + Jean BRUGIER et administratrice des biens de Catherine et Jeanne BRUGIER ses filles concernant leur nourriture et entretien. Il ya accord entre les partie moyennant le paiement de 15l. par le dit TREMOLIERE.	signé TREMOLIERE
774	1666/02/23	V	Fontans St Chély d'Apcher	TROCELIER Jean MICHEL Vitalis (de)	Jean TROCELIER de Sepches vend à Me Vitalis de MICHEL bailly des terres de la maison d'Apcher, 2 prés sis à Sepches contenant 2 charretées de foin chacun pour 182l. annulant obligation et précaire dûs par le dit TROCELIER.	signé MICHEL
116	1666/08/29	T	Les Bessons	TROCELIER Jeanne	Jeanne TROCELLIER, lègue à Pierre, Antoine, autre Antoine et Guillaume BRUN ses fils, à chacun 30l.; institue Isabeau BRUN sa fille son H.U.	la testatrice femme de Gaspard BRUN de Lisle
786	1666/03/25	V	Les Bessons St Chély D'Apcher	TUFFERY Jean, FOURNIER Delphine, AMBERT Jacques, JULHIEN Marie MICHEL Jacques (de), docteur en droit et avocat	Jean TUFFERY, Delphine FOURNIER vve de Jacques MARQUES, Jacques AMBERT, Marie JULHIEN pour elle et Antoinette et Marguerite JULHIEN ses sœurs, tous habitants de la Rouveyre, vendent à Sieur Jacques de MICHEL une cartonade de terre pour 3l., sur laquelle le dit Sieur de MICHEL s'engage à maintenir le passage du bétail des dits vendeurs.	signé MICHEL
15	1666/05/01	Q	La Fage Montivernoux Chauchailles	VACHERESSE Jeanne PITOT Charles	Jeanne VACHERESSE vve d'Antoine CORDESSE de Grand Viala confesse avoir reçu de Charles PITOT son beau-frère du Chaylaret 80l. dont 60l. pour reste et entier paiement de la dot constituée à la dite VACHERESSE en son C.M. par Me RESCOUSSIER, notaire de la Fage et 20l. du leg fait par + Jeanne GERBAL sa mère en son T. par Me P. PAGES (Anglars)	
630	1665/07/05	Q	Albaret Ste Marie Les Bessons	VALMELLE Antoine SAVY Jean	Antoine VALMELLE d'Arfeuille, mari de Marguerite SAVY confesse avoir reçu de Jean SAVY son beau-frère 45l., une vache et son veau, 4 brebis et leurs agneaux et une robe, de la constitution faite à la dite Marguerite en son C.M. par moi notaire.	
772	1666/02/22	Sub	Albaret Ste Marie	VANEL Jean VANEL Jean, tailleur d'habits	Jean VANEL comme héritier de + Jean VANEL dit Gaubery son père et spécialement fondé par Catherine COUTAREL sa mère donne et constitue à Jean VANEL jeune son frère, la somme de 500l. et une vache pleine, pour tous biens et droits paternels et maternels que le dit VANEL tailleur peut avoir.	

Ph	Dates	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
767	1666/02/21	CM	Albaret Ste Marie St Chély d'Apcher	VANEL Jean, tailleur d'habits CHABERT Agnès	Jean VANEL fils de + Jean VANEL et de Catherine COUTAREL d'une part et Agnès CHABERT fille de Me Vidal CHABERT cardeur et de Jeanne SARRAZIN d'autre. Le dit Pierre CHABERT donne à sa fille la moitié du galetas au dessus de sa maison et la boutique au dessous le tout au faubourg inférieur de la ville. La dite SARRAZIN constitue à sa fille Agnès la somme de 200l.	
723	1665/12/08	Obl	Blavignac (la Vaysseyre)	VEDRINE Barthélémy et Jeanne CHASTANG Jean	Barthélémy et Jeanne VEDRINE confessent devoir à Jean CHASTANG 24l. pour vrai et réel prêt.	
76	1666/07/15	Obl	La Fage St Julien St Chély d'Apcher	VEDRINE Guillaume CHASTANG Jandré, prêtre	Guillaume VEDRINE du Puech del Mont confesse devoir à Me André CHASTANG 140l. pour l'affermage de la métairie du Puech del Mont et suite au compte final fait aujourd'hui.	
655	1665/09/15	Q	Ispagnac St Chély d'Apcher	VERGOUGNOUX Jean et BRUNEL Catherine CHASTANG Jean	Jean VERGOUGNOUX et Catherine BRUNEL de Molines d'Ispagnac, mariés, confessent avoir reçu de Jean CHASTANG neveu de la dite BRUNEL de la Vaissière 12l. en déduction du leg fait par + Antoinette BRASSAC à la dite BRUNEL sa fille	
22	1666/05/03	Obl	Les Bessons St Chély d'Apcher	VIDAL André BOYER Antoine, tisserand	André VIDAL de Treidos confesse devoir à Antoine BOYER Jeune, 36l. pour vrai et véritable prêt de ce jour qu'il s'oblige à payer en 6 ans.	
643	1665/08/24	Obl	Bacon l'Eglise (Plagnes)	VIGOUR Pierre MOURGUE Claude	Pierre VIGOUR confesse devoir à Claude MOURGUE fils de Jean 69l. pour prêt qu'il s'engage à rembourser en 3 ans contre hypothèque d'un pré.	présence de Jean et autre Jean MOURGUE père et frère du dit Claude